



**COMMUNE DE LA CHAMBRE
(Savoie)**

Envoyé en préfecture le 18/09/2018
Reçu en préfecture le 18/09/2018
Affiché le 19/09/2018
ID : 073-217300672-20180917-2018D062-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018D062

Séance du DIX-SEPT SEPTEMBRE 2018

Le DIX-SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Monsieur DURIEUX Gérald, Maire.

Étaient présents : M. DURIEUX Gérald, M. BAUDIN Jean, Mme DAUTIÉE Sandrine, Mme BERTRAND Céline, M. PILONI Robert, Mme DUROT Sophie, Mme RAVOIRE Stéphanie, M. RAVOIRE René, M. BOST Philippe, M. GAIDIOZ Bernard, Mme SONZOGNI Mathilde.

Procurations : Mme COLONEL-BERTRAND Isabelle à M. PILONI Robert, M. MEYER Gilles à M. BAUDIN Jean, M. TROCCAZ Marc à M. DURIEUX Gérald.

Absents : M. DUMORTIER Logan

Nombre de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 10/09/2018

Secrétaire de séance : Mme BERTRAND Céline

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-11 à L153-22 et R153-2 à R153-10,

Vu la délibération n° 2015-076 en date du 16/11/2015 prescrivant la révision du Plan Local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat sur le PADD tenu au cours de la séance du conseil municipal en date du 19/06/2017,

Vu la délibération n° 2017D063 en date du 18/12/2017 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'arrêté municipal n°2018A054 en date du 16/05/2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU,

Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées suite à l'arrêt du projet de PLU,,

Entendu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les remarques effectuées par les personnes publiques associées et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil municipal est approuvé,

Envoyé en préfecture le 18/09/2018
Reçu en préfecture le 18/09/2018
Affiché le 19/09/2018
ID : 073-217300672-20180917-2018D062-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'approuver le PLU** tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **précise** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal d'annonces légales,
- **dit** que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en **mairie de la Chambre** et à la **sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne** aux heures et jours habituels d'ouverture,
- **dit** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après :
 - sa réception par le Préfet de la Savoie,
 - un délai d'un mois après l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie et insertion dans un journal).

Ainsi délibéré,

M. DURIEUX Gérard, Maire

The image shows a circular official stamp of the Municipality of La Chambre, Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA CHAMBRE' at the top and 'SAVOIE' at the bottom. A handwritten signature, 'Durieux', is written across the stamp. A long, thin line extends from the bottom of the signature across the page.